



VILLE de NERSAC
16440

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

Membres présents :

André BONICHON, Maire,
ALQUIER Séverine, COUTURIER Barbara, GERARDI Bertrand, MONNEREAU Alain,
PAULAIS LAFONT Marie-Annick, Adjoints.

BARRET Daniel, BARBIER Pascal, BERNARDEAU Carole, BERTRAND Anne-Marie,
BOUSIQUE Fabrice, CARDAILLAC Jean-Christophe, DUFORT Gladys, GOUYOUX Christophe,
GRIMAUD Annick, LALANDE André, NOMPEX Isabelle, VOISIN Guillaume.

Pouvoirs :

Gladys DUFORT pouvoir à André BONICHON

Secrétaire de séance : Fabrice BOUSIQUE

Monsieur le Maire ouvre la séance et annonce que le club de football de Nersac est en final de la coupe Charente contre le club de La Couronne. Le match aura lieu le 11 juin 2017, au stade LEBON à ANGOULEME.

Il informe le conseil que Madame Gladys DUFORT a donné pouvoir à Monsieur André BONICHON, et Monsieur Daniel BARRET à Monsieur Bertrand GERARDI.

Monsieur le Maire, informe le conseil de la réception d'un courrier de Monsieur David COMET, Député de la Charente, qui transmet copie d'un courrier de Madame le Ministre des Affaires sociales et de la santé, Madame Marisol TOURRAINE, concernant le problème de manque de médecins généralistes. Le courrier est à disposition des élus auprès du Directeur des Services.

Pour information le compte administratif 2016 et le budget 2017 du Grand Angoulême sont également à disposition des conseillers qui souhaite en prendre connaissance.

***Enquête publique préalable à l'autorisation de construction
d'une centrale solaire photovoltaïque
Avis sur le projet et les conclusions du commissaire enquêteur
(Délibération 2017-04-30)***

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le rapport des conclusions motivées de la commissaire enquêteur portant sur l'enquête publique relative à l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de NERSAC, au lieu-dit « Chez Robin ».

Ce projet est présenté par la Société URBASOLAR, développeur, investisseur, fabricant des modules, contractant général et exploitant.

L'enquête publique s'est tenue du lundi 6 mars 2017 au mercredi 6 avril 2017, soit 32 jours consécutifs.

Madame Paulette MICHEL, commissaire enquêteur désignée par le Tribunal Administratif de Poitiers le 20 décembre 2016 et confirmée dans cette fonction par arrêté du 14 février 2017 par Monsieur le Préfet de la Charente, a tenu 5 permanences en Mairie pour recevoir le public, le lundi 6 mars 2017 de 9 h 00 à 12 h 00, le mardi 14 mars 2017 de 14 h 00 à 17 h 00, le mercredi 22 mars de 9 h 00 à 12 h 00, le vendredi 31 mars de 9 h 00 à 12 h 00 et le jeudi 6 avril de 14 h à 17 h 00.

L'ensemble du dossier et un registre destiné à recevoir les observations du public ont été mis à disposition au cours des permanences tenues par la commissaire enquêteur. Ces éléments sont restés à la disposition du public, au service accueil de la Mairie, aux jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de l'enquête publique.

Aucune observation du public n'a été mentionnée.

Un avis de l'autorité environnementale a été communiqué et une réponse a été apportée par URBA 112.

Au vu des éléments du dossier de l'enquête publique, du registre, et des différentes considérations, Madame Paulette MICHEL, commissaire enquêteur a émis un AVIS FAVORABLE sur la demande présentée par la société URBA 112 relative au projet de construction d'une centrale solaire au sol d'une puissance de 17 MW sur la commune de NERSAC au lieu-dit « Chez Robin ».

Monsieur le Maire, propose aux membres du conseil :

- de confirmer l'intérêt général de ce projet pour la commune,
- de donner un avis favorable aux conclusions et avis présentés par Madame la commissaire enquêteur sur le dossier d'enquête publique.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré Monsieur le Préfet, et que ce dernier est prêt à signer l'arrêté du permis de construire, après l'avis de la commission des sites qui va se réunir le jeudi 18 mai 2017.

Le conseil municipal à l'unanimité confirme l'intérêt général du projet et donne un avis favorable aux conclusions et avis de Madame la Commissaire enquêtrice.

***Attribution des subventions 2017 aux associations
suite à avis de la commission
(Délibération 2017-04-31)***

Monsieur le Maire demande à Barbara COUTURIER de présenter le tableau d'attribution des subventions et cotisations 2017 à attribuer.

Ce tableau résulte du travail qui a été effectué lors de la commission fêtes et cérémonies qui s'est tenue le jeudi 4 mai 2017 à 18 h 30. Les membres de la commission après avoir entendu les explications de Barbara COUTURIER se sont prononcés par un avis sur chacune des demandes présentées.

Le tableau fera l'objet d'un vote par ligne.

Les élus siégeant au sein d'une association, où un membre de leur famille, ne pourra pas prendre part au débat et au vote de l'attribution de subvention.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions et des cotisations.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution des subventions et des cotisations.

Adhésion à la Fondation du Patrimoine
Exercice 2017
(Délibération 2017-04-32)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande d'adhésion à Fondation du Patrimoine.

Cette fondation, qui est intervenue en conseil dans le cadre de la rénovation de l'église, a pour but de protéger, et parfois de sauver de la ruine, les petits éléments bâtis et paysagers de nos communes.

En 2016, la Fondation du Patrimoine a lancé en France plus de 870 souscriptions publiques et recueilli environ 15 millions d'euros qui sont venus réduire la part d'autofinancement des communes dans leurs projets de restauration patrimoniaux.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2017, pour une commune de moins de 3000 habitants est de 160 Euros minimum.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette fondation, et de verser la somme de 160.00 euros au titre de l'adhésion.

Le Conseil municipal décide d'adhérer à la fondation du patrimoine pour 2017 et de verser la cotisation de 160.00 €

Révision du tarif de location des jardins familiaux Epagnac
(Délibération 2017-04-33)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu plusieurs réclamations sur l'augmentation des loyers des jardins familiaux Epagnac suite au tarif voté lors du conseil municipal du 24 novembre 2016 avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Une augmentation du tarif de 0.16 Euros du m² à 0.20 Euros du m² avait été décidée. Certains locataires ont fait part des difficultés qu'ils connaissent pour assumer l'augmentation de ce loyer.

Pour certaines locations, l'augmentation représente près de 50 Euros. Monsieur le Maire rappelle que la plupart des locataires de ces jardins sont des retraités ou des personnes ayant une situation précaire.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de porter le montant de la location à 0.18 Euros du m² à compter du 1^{er} juin 2017.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette disposition.

***Présentation des dépenses d'investissement suite à avis de la commission
(Délibération 2017-04-34)***

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission des travaux et voirie s'est réunie le Mardi 9 Mai à la Mairie, pour donner un avis sur les dépenses en investissement à engager sur 2017.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Alain MONNEREAU en charge des travaux et de la voirie de présenter le tableau et les avis des membres de la commission.

Il est précisé, comme cela avait été annoncé lors du vote du budget que les dépenses en investissement seront réintégrées par opération, pour une meilleure lisibilité des dépenses. Il conviendra que le conseil autorise le maire à prendre les décisions modificatives pour réintégrer par opération ces dépenses.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de donner un avis sur les propositions de la commission, et de la réintégration des dépenses par opération.

Monsieur Alain MONNEREAU présente le tableau ligne par ligne. Séverine ALQUIER intervient pour la présentation du projet pour équiper la cuisine de la Maison de la petite enfance pour servir des repas « en liaison chaude ».

Monsieur Alain MONNEREAU fait un point sur les travaux de voiries et précise que le Département referra cette année la route d'Angoulême. Seul les marquages et les trottoirs seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les dépenses d'investissement telles que présentées.

***Présentation de l'offre d'achat pour la cession d'une ancienne grange,
d'un terrain attenant et d'une aire de stationnement adjacente à « Pombreton »
appartenant à la commune, et désignation du notaire intervenant à l'acte
(Délibération 2017-04-35)***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur BERTRAND Claude qui propose d'acquérir une grange appartenant à la Mairie.

Madame Anne-Marie BERTRAND, conseillère municipale et conjointe de Monsieur BERTRAND Claude est invitée à quitter la salle du conseil ne pouvant prendre part aux débats et au vote, étant intéressée à ce dossier.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Claude BERTRAND, qui propose d'acquérir le bien immobilier appartenant à la commune cadastré section AO n° 184 d'une superficie de 739 m², se décomposant en une grange, un terrain et un stationnement adjacent.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'une délibération avait déjà été prise en 2016 sur ce sujet, et qu'il conviendra de procéder à son annulation.

Monsieur le Maire précise que le service du domaine, en date du 14 novembre 2016, avait estimé ce bien à la somme de 18.000 Euros. Le service du domaine n'a pas été saisi de nouveau, l'estimation étant valable pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire propose de céder le bien à Monsieur Claude BERTRAND pour la valeur fixé à 20.000 Euros, précisant que les frais inhérents à cette opération sont à la charge de l'acquéreur. Il demande toutefois au conseil de désigner Me Laurent METAIS, Notaire d'intervenir à l'acte pour le compte de la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur cette cession.

Madame Anne-Marie BERTRAND quitte la salle du conseil à 19h46.

Monsieur le Maire précise que Monsieur PAPOT était intéressé, mais qu'il n'a pas souhaité donné suite à ce jour.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de Monsieur Bertrand GERARDI, et afin d'assurer toute la transparence nécessaire à ce dossier, il propose que cette vente soit diffusée sur le site de la Commune et les panneaux d'affichage. Les réponses et offres seront reçues en mairie, et examinée lors du prochain conseil municipal en juin.

Monsieur le Maire après avis du conseil, retire cette délibération de l'ordre du jour.

Signature des marchés de fournitures avec Grand Angoulême (Délibération 2017-04-36)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que GRANDANGOULEME dans le cadre de la mutualisation a contractualisé un groupement de commande, portant sur les fournitures administratives, scolaires afin de pouvoir obtenir pour les 38 collectivités de GrandAngoulême des tarifs intéressants.

Le lot 1 – Papiers « Copieur » a été attribué à la société Buro Pro avec une remise sur catalogue de 55 %.

Le lot 2 –Enveloppe sans logo a été attribué à la Compagnie Européenne de Papeterie.

Le lot 3 – Matériels d'écritures et petites fournitures de bureau a été attribué à la Sté LYRECO, qui accorde une remise sur catalogue de 69 %.

Le lot 4 – Fournitures scolaires maternelle a été attribué à la société Buro Pro, avec une remise sur catalogue de 20 %.

Le lot 5 – Fournitures scolaires primaire a été attribué à la société Buro Pro, avec une remise sur catalogue de 20 %.

Le lot 6 – Fournitures réservés à l'entreprise EA « L'entreprise adaptée » (bloc note – protège- cahier), avec une remise sur catalogue de 15 %.

Monsieur le Maire, compte tenu de l'intérêt de mutualiser les actions en vue de diminuer les dépenses, propose de signer la convention relative au groupement de commande sur les fournitures administratives.

Cette disposition est adoptée à l'unanimité.

Cessions et destructions de véhicules appartenant à la commune (Délibération 2017-03-37)

Monsieur le Maire informe le conseil que des véhicules des services techniques ne sont plus utilisés, et ne peuvent pas être remis en état compte tenu de l'importance des frais à engager.

Alain MONNEREAU, en charge de ce dossier propose :

- de procéder à la vente d'un véhicule nacelle,
- de procéder à la destruction de deux véhicules KANGOO hors d'usage et d'une semi-remorque qui ne peut plus être tractée, et en mauvaise état, et n'a plus fait l'objet de contrôle technique (système de freinage).

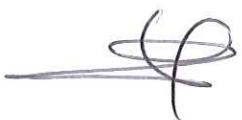
Monsieur le Maire propose de procéder à la vente du véhicule nacelle, et de procéder à la destruction des véhicules qui ne peuvent plus être remis en état de fonctionnement. Il rappelle que ces véhicules qui ne sont plus utilisés sont toujours dans le parc du contrat assurance auto.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Il est décidé que l'ensemble des véhicules seront cédés à la ferraille.

Cette disposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le Secrétaire de séance	Le Maire
 Fabrice BOUSIQUE	 André BONICHON

Les Membres du Conseil :